

**Comité Local d'Information et de Concertation**  
**Agglomération de Valence – sociétés DPPV et CDH**

**Réunion du 7 septembre 2012 à 10h00**  
**à la Préfecture de la Drôme**

**Ordre du jour :**

- Introduction par la Préfecture ;
- Présentation des CSS ;
- Bilan annuel en matière de sécurité des sociétés DPPV et CDH ;
- Bilan sur l'avancement des PPRT, présenté par la DREAL ;
- Avis du CLIC sur le projet de PPRT autour du dépôt de la société DPPV ;
- Conclusion par la Préfecture.

**Nota :** Les diapositives présentées par les sociétés DPPV et CDH, expurgées le cas échéant d'informations qui pourraient nuire à la sécurité des établissements, sont en ligne sur le site <http://www.pprtrhonealpes.com/>.

**Présents :**

**Collège « administration »**

Madame LECA Charlotte

Secrétaire Générale de la Préfecture de la Drôme ;

Monsieur BRIE Pascal

Inspecteur des Installations Classées – DREAL Rhône-Alpes – UT 26/07 ;

Monsieur ANTOINE David

Chef du SIDPC de la Préfecture de la Drôme

Madame MERCUROL Armelle

ARS – DT26 ;

Monsieur SORBIER Jean-Jacques

SDIS 26

**Collège « collectivités territoriales »**

Monsieur TRAPIER Pierre

Maire de Portes-lès-Valence ;

Monsieur RINALDI Raymond

Premier Adjoint à la maire de Portes-lès-Valence

**Collège « exploitants »**

Monsieur ARMON-INCANA Jean-André

Chef de dépôt DPPV de PORTES LES VALENCE ;

Monsieur EFFENDIANTZ Antoine

Représentant la direction de DPPV ;

Monsieur SANTONI Marc

Ingénieur Risques industriels, DPPV ;

Monsieur LEROY Jean-Pierre

Directeur raffinerie et dépôts - CDH ;

Monsieur DEVIT Didier

Coordinateur raffinerie et dépôts - CDH ;

Monsieur COURTEIX Richard

Adjoint au chef de dépôt CDH.

**Collège « salariés »**

Monsieur COTTAZ Guy

Membre du CHSCT de TOTAL DPPV ;

Monsieur RAILLON Georges

Secrétaire CHSCT de CPB / CDH.

**Collège « riverains »**

Monsieur JEAN Frédéric

FRAPNA Drôme.

**Participaient également à la réunion**

Monsieur GOMEZ Frédéric

Représentant du Directeur de l'ELCA ;

Capitaine MERCADAL Bastien

Représentant du service Infrastructure du  
ministère de la Défense ;

Monsieur LARDIERE Vincent

Chargé du secrétariat du C.L.I.C.

**Déroulement de la réunion :**

- Présentation des CSS :

Mr BRIE présente en premier lieu les commissions de suivis de sites (CSS) qui vont se substituer aux CLIC et CLIS, actuellement en vigueur autour des sites.

Les CSS seront créées dès le renouvellement nécessaire des membres des CLIC (ou CLIS). Pour le cas du CLIC « Agglomération de Valence », la CSS sera à créer à partir du 15 octobre 2012.

Les CSS sont créées pour une ou plusieurs installations soumise à autorisation avec servitudes, lorsque le périmètre d'exposition aux risques inclut au moins un local d'habitation ou lieu de travail.

La composition d'une CSS évolue peu par rapport à la composition d'un CLIC.

Cependant, les missions de la CSS sont étendues aux préoccupations environnementales autour des sites.

Comme le CLIC, la CSS doit émettre un avis sur tout projet de PPRT autour des sites.

Les principales différences entre les CSS et les CLIC sont les suivantes :

- Les CSS ont l'obligation de constituer un bureau ;
- Elles sont incitées à créer un règlement intérieur ;
- Les réunions des CSS peuvent être ouvertes au public sur décision du bureau.

Les convocations et documents d'information peuvent être transmis par voie électronique.

- Introduction par la préfecture :

Madame LECA ouvre la séance en annonçant l'ordre du jour.

- Bilan annuel en matière de sécurité de la société DPPV :

Le site est implanté dans la zone artisanale du Morlon et présente une capacité de stockage d'environ 50 000m<sup>3</sup> d'hydrocarbures, distribués par camion-citerne.

Les points suivants sont abordés et développés selon les cas :

- Actions réalisées pour la prévention des risques :

Les différentes formations pour les huit employés (Exercice sur feu réel, secouriste du travail, ATEX, Sécurité chantier, maintenance du poste de chargement camion,...) ainsi que le nombre de personnes en ayant bénéficié sont présentés.

Pour toutes les entreprises extérieures, un module d'accueil est présenté en entrée de site, les chauffeurs sont contrôlés au poste de chargement en présence des responsables des sociétés de transport. Le dépôt applique les 12 règles d'or HSE de l'opérateur de DPPV et participe à la Journée Mondiale de la Sécurité (chauffeurs et responsables du site).

- Identification des dangers et des risques (naturels et industriels) :
- Réalisation en 2012 des travaux de protection suite à l'étude technique contre la foudre ;
- Révision de l'analyse des tâches du point de vue de la sécurité au travail ;
- Révision de l'analyse environnementale de l'ensemble des activités et produits du site ;
- Mise à jour de l'étude bruit du site.
- Présentation des MMR (Mesures de Maîtrise des Risques) mises en place sur le site :
- Adaptation des MMR suite à la mise en service des nouvelles installations ;
- Définition des chaînes MMR ;
- Opération de contrôle et maintenance préventive par le personnel mais aussi par des entreprises extérieures ;

3 exemples concrets sont donnés, comme le contrôle trimestriel des détecteurs hydrocarbures par le personnel du dépôt, complété avec un contrôle annuel par une société extérieure.

- Principaux travaux réalisés pour la prévention des risques en 2011 :
- Volet Exploitation (1730 k €) : 4 réalisations, dont notamment la préparation du chantier de construction du nouveau bac double enveloppe,
- Volet Sécurité (550 k€) : 4 réalisations, dont l'arrêt décennal d'un bac suivi de sa réaffectation, la mise à niveau des installations de protection des effets de la foudre ;
- Volet Environnement (45 k€) : 2 réalisations ;

- Compte-rendu des incidents et accidents :
- Aucun accident majeur des points de vue sécurité et environnement ;
- Au 7 septembre 2012, le site présentait 576 jours sans accident.

- Exercices de gestion des situations d'urgence :
- Tous les mois, DPPV procède à un exercice basé sur un scénario défini dans le POI. Ces exercices sont le plus souvent inopinés et tout le personnel du site y participe ;
- Un exercice PPI a été réalisé en juin 2012 en relation avec les pompiers extérieurs.
- Aucun dysfonctionnement notable n'a été constaté lors de ces exercices.

- Bilan du SGS :
- Aucun écart n'a été relevé lors des audits internes et externes ;
- Aucun accident majeur à déplorer ;
- Le SGS DPPV est décliné de la Politique de Prévention des Accidents Majeurs du groupe Total ;
- D'après l'analyse du plan d'actions, le SGS sur ce dépôt peut être qualifié d'efficace pour l'année 2012.

- Présentation du programme pluriannuel de réduction des risques :

Ce programme est axé sur plusieurs volets : Formation (3 axes), sécurité (4 axes), environnement (1 axe) et sûreté (1 axe).

Réduction des risques liés au stockage des essences : Modification du site avec construction d'un nouveau bac en double enveloppe permettant, pour chacune des cuvettes du site, de ne recevoir qu'une catégorie d'hydrocarbures (essences ou distillats).

- Présentation des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet depuis son arrêté d'autorisation :

L'unique ajout depuis la dernière réunion CLIC date du 30/05/2012 : Arrêté complémentaire relatif aux nouvelles installations rack aérien / éthanol / EMHV.

Mr BRIE précise, au terme de la présentation de la société DPPV, que le dossier d'extension du site est considéré recevable par la DREAL. La Préfecture consultera sur ce dossier les organismes concernés, une présentation de l'affaire devrait pouvoir être réalisée devant le CODERST d'ici la fin de l'année.

Mme MERCUROL souhaite savoir si une étude RSDE a été menée sur le site DPPV.

M. ARMON-INCANA précise que DPPV est soumis à ces analyses, 2 analyses ont été réalisées sur les eaux pluviales du site. Il y en a encore 4 autres à réaliser dans le cadre de la surveillance initiale.

- État d'avancement du projet de PPRT autour du dépôt de la société DPPV :

L'objet essentiel de la réunion est, pour les membres de la CLIC, de donner un avis sur le projet de PPRT autour du dépôt de la société DPPV. Ce projet de PPRT a été examiné par les personnes et organismes associés (POA) lors leur réunion du 20 juin dernier.

Mr BRIE présente les cartes d'aléas et d'enjeux.

Suite au projet de réduction des risques présenté par l'exploitant, le périmètre d'exposition aux risques a pu être réduit. De ce fait, il n'existe plus de mesures foncières réglementairement nécessaires.

Le plan de zonage arrêté par les POA le 20 juin 2012 est présenté. La zone grisée représente la limite clôturée du dépôt pétrolier. DPPV souhaite cependant étendre cette zone grisée aux parcelles en sa possession et connexes au dépôt, dont, entre autres, l'enclave occupée par la société SPMR. Ce point est actuellement en cours d'examen par l'administration, il n'est pas de nature à remettre en cause significativement le projet de PPRT (pas de modification des cartes d'aléas et d'enjeux, pas de modification des contraintes appliquées dans les différentes zones.)

Mr BRIE présente ensuite le projet de règlement lié au plan de zonage.

Le choix des POA concernant ce PPRT est le suivant :

- Le propriétaire de l'habitation présente dans la zone B2 sera tenu de réaliser des travaux de protection et sera financièrement aidé.
- Dans la zone d'aléa faible, les POA ont choisi de recommander la réalisation de travaux de protection plutôt que de les imposer.
- Aucune mesure de renforcement ne sera imposée sur le terminal SPMR jouxtant le site (situé en zone rouge) car son personnel est présent moins de 10% du temps.
- Une étude de vulnérabilité a été demandée pour l'habitation présente en zone B2.
- Aucun ERP ne pourra être créé dans la zone d'aléa faible.

Le capitaine MERCADAL se renseigne sur un bâtiment appartenant au ministère de la Défense et présent en zone d'aléa faible. L'activité principale du bâtiment est le stockage. Un projet d'extension de ce bâtiment pourrait conduire à une possibilité de stockage à plus de 6 mètres de hauteur, ce que le projet de PPRT interdit. Mme LECA demande de formaliser rapidement la demande pour permettre à l'administration de l'étudier. Mr BRIE précise que la hauteur de 6 mètres est liée aux effets de surpression. Si une demande est formulée, elle doit également préciser les mesures compensatoires prises par le site pour stocker en sécurité au-delà de 6 mètres.

DPPV remercie l'ensemble des intervenants pour le travail qui a été réalisé sur ce PPRT et sur le projet de construction du nouveau bac A permettant de ne plus avoir de mesures foncières réglementairement incontournables. DPPV précise que l'extension demandée de la zone grisée est importante pour le site, afin de permettre son évolution sans contraintes réglementaires non justifiées.

Sans autre question, Mme LECA demande l'avis du CLIC sur le projet de PPRT. L'avis du CLIC est favorable à l'unanimité sur le projet de plan présenté.

- Bilan annuel en matière de sécurité de la société CDH :

La société CDH est une filiale de la société Lyondell Basell Industries. Monsieur LEROY, Directeur de la raffinerie de Berre-l'étang et des dépôts d'hydrocarbures de la société CDH, présente en premier lieu un bref historique des décisions récentes de la société Lyondell Basell Industries en France.

En juin 2011, la société Lyondell Basell a annoncé son désengagement de ses activités pétrole en France. A cette fin, la raffinerie de Berre-l'étang et l'ensemble des dépôts ont été mis en vente. La raffinerie et un dépôt ont été mis « sous cocon » dans l'attente d'un éventuel repreneur. Le dépôt de VALENCE continue, lui, à être exploité. Il est utilisé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour le stockage des produits pétroliers de diverses sociétés.

Mr. DEVIT, chef du dépôt de VALENCE, présente ensuite le bilan annuel de ce dépôt en matière de sécurité. Les points suivants sont abordés et développés selon les cas :

- Présentation technique du dépôt :
  - Le dépôt est alimenté par 4 pipes ;
  - 9 réservoirs aériens ;
  - Présence d'une URV (Unité de Récupération des Vapeurs) ;
  - Environ 400 000 m<sup>3</sup> de sorties annuelles de produit (soit environ 15 000 camions) ;
  - Un effectif de 5 personnes.
  
- Organisation et formation du personnel :
  - Définition de poste et formations associées ;
  - Plan de Prévention pour tous les intervenants extérieurs ;
  - Formation et suivi des chauffeurs ;
  - Formation du personnel aux risques Hygiène industrielle, au TMD, au POI ;
  - Entraînement du personnel sur feu réel (GESIP) avec recyclage tous les 2 ans.
  
- Identification et évaluation des risques d'accident :
  - EDD (étude de dangers) effectuée et mise à jour en mars 2008 ;
  - Analyse environnementale réalisée en 2011 ;
  - Support technique du site de Berre-l'étang dans les domaines HSEQ et Inspection (pour audit interne, observation, recommandation, formation...)
  
- Gestion des situations d'urgence :
  - Il existe un POI et un PPI pour le site. Des exercices mensuels sont organisés sur le dépôt ;
  - Test mensuel du groupe électrogène, du groupe incendie et test des couronnes d'arrosage des bacs.
  
- Point sur les accidents :
  - Aucun incident sécurité ni environnemental (Air, eaux, sol et déchet) n'était à déplorer sur la période 2011-2012 ;
  
- Actions réalisées pour la prévention des risques :
  - L'Analyse du Risque Foudre et les actions de mise en conformité ont été réalisées en 2012 ;
  - La campagne RSDE a été réalisée. Le suivi trimestriel est effectué sur deux points ;
  - Des modifications d'événements de bac (bac 21 : réalisée en 2011 et bac 19 : à réaliser d'ici au 31 mars 2014 ;
  - Mise en place en 2012 de déversoirs de mousse dans la cuvette pomperie ;
  - Contrôles réglementaires des installations (détecteur hydrocarbures, bac, tuyauteries,...).

Pour 2012-2013, quatre actions sont prévues :

- Mise en place d'un mur déflecteur le long des voies SNCF (d'ici à fin 2012) ;
  - Mise en service du projet GONR (Gazole Non Routier) ;
  - Arrêt décennal du bac 17 en 2013 ;
  - Poursuite de l'état des lieux et établissement des programmes et plan d'inspection selon les arrêtés des 3 et 4 octobre 2010.
- 
- Contrôle du SGS en place :
    - Revue annuelle du système HSEQ, avec réunion de coordination avec les différentes interfaces ;
    - Audit interne des processus, audit groupe ;
    - Test des procédures d'urgence via les exercices mensuels ;
    - Suivi régulier du CHCST ;
    - Suivi du dépôt par la DREAL (dernière visite en août 2012).

Aucune question des participants n'est posée durant ou à la suite de cette présentation.

- État d'avancement du projet de PPRT autour du dépôt CDH de VALENCE :

M. BRIE précise qu'une étude de vulnérabilité des bâtiments exposés aux phénomènes dangereux est en cours de réalisation par un Bureau d'étude choisi par la DDT. Les conclusions sont attendues et seront présentées, si possible d'ici la fin de l'année, aux Personnes et Organismes Associés afin qu'une stratégie puisse être décidée pour le projet de PPRT.

En l'absence de question supplémentaire, Madame LECA remercie les participants et lève la séance.

La Présidente

Charlotte LECA

